



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **8 juin 2026**, à compter de **19 h01** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :
Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Guylaine Racine, conseillère # 3
Donat Legrand, conseiller # 4
Dianne Renaud, conseillère # 5
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absence : Aucune

Josée Germain, Directrice générale par intérim est également présente.

1.1 Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h01.

2.1 Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de la mairesse :

Mme Lyne Ash, mairesse, souhaite la bienvenue à tous et profite de l'occasion pour souligner le départ en congé maladie de notre directrice générale.

Elle met en lumière l'important travail accompli par Lise au cours des cinq dernières années pour faire prospérer la municipalité. Elle rappelle que son absence aura sans conteste un impact sur les employés municipaux, les membres du conseil ainsi que sur les citoyens.

Elle souligne également qu'il est essentiel, pour le conseil, de demeurer conscient des limites des employés afin d'éviter de nouvelles absences liées à une surcharge de travail.

8125-06-26

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du **8 juin 2026** soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

- 2.1 Mot de bienvenue de la mairesse

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Compte à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

- 7.1 Rapport de la mairesse
- 7.2 Rapport des travaux publics
- 7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement
- 7.4 Rapport de la DG
 - 7.4.1 Suivi - Centre Communautaire
 - 7.4.2 Suivi – Château Darveau
 - 7.4.3 Suivi - Fête des voisins – 2026
 - 7.4.4 Suivi – Reconnaissance des bénévoles
 - 7.4.5 Suivi - Stabilisation du talus sur le chemin des Pins
 - 7.4.6 Suivi – Mini-Golf
- 7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Nomination – Poste de directrice générale par intérim
- 8.2 Autorisation de signature des chèques municipaux
- 8.3 Acquisition de services professionnels – Consultant en gestion municipale
- 8.4 Entente intermunicipale relative à la fourniture de service en sécurité
- 8.5 Formation – Rôle des personnes désignées en matière de harcèlement
- 8.6 Embauche – Emploi été Canada 2026
- 8.7 Formation – Volet 4 du PEP
- 8.8 Programmation de la TECQ 2024-2028
- 8.9 Entourage – Système de location de salle
- 8.10 Renouvellement Forfait Entourage – Numérique.ca

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

12. VOIRIE

- 12.1 Soumission – RM Entreprises

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Arrêt Nuitée VR

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

- 14.1 Le Reflet – Publicité Cahier Estival 2026
- 14.2 Demande – Sécurité à l'espace multisport – Mini-Golf
- 14.3 Demande – Espace Commémoratif
- 14.4 Demande – Tour de l'Abitibi
- 14.5 Projet – Règlement – Régie du bâtiment du Québec
- 14.6 Panneau Stationnement personne à mobilité réduite

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Bureau de poste (ajout)
- 15.2 Entretien des paysager (fleurissement des plates bandes) (ajout)
- 15.3 Affiche publicitaire (ajout)

16. CORRESPONDANCE

- 16.1 Rapport d'activité d'avril 2026 – RISIT
- 16.2 Prix-d 'excellence 2025 du Réseau Biblio ATNQ
- 16.3 Rapport annuel TACT 2025
- 16.4 Table de Concertation pour personne âgées du Témiscamingue – Communiqué de presse

17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 6 JUILLET 2026

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Période de questions

Aucune question du public à ce moment-ci.

8126-06-26

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **11 mai 2026** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Dianne Renaud, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 mai 2026** tel que présenté.

8127-06-26

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 mai 2026

Résolution – des comptes à payer avec corrections

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que des comptes à payer pour la période du **1er au 31 mai 2026** :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**24 214.15 \$ +169 007.94 \$**) pour un total de **193 222.09\$**.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à Nédélec, le 8 juin 2026.

7.1 Rapport de la mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

12 mai : Rencontre du comité de vitalisation - Nouveau FRR

Ajout des municipalités Q-4, et enveloppe plus restreinte. Nédélec ne fera pas partie du comité, pas d'intérêt actuel pour présenter de nouveaux projets.

14 mai: Réunion du Rift

20 mai : Conseil de la MRC

La MRC débloque un budget de 500 000 \$ pour le projet de piscine. État de la situation dans le secteur forestier. Acquisition de véhicules supplémentaires pour le SUMI; un comité est formé pour analyser et proposer un scénario différent.

21 mai: Tisser des liens

Thème : Attractivité et rétention des jeunes en région. Belle occasion de réseauter.

22 mai : Réunion de travail

Pour réagir à l'absence de la D.G.

25 mai : Rencontre avec les employés

Pour la planification suite à l'absence de la DG

26 mai : Gala Reconnaissance RDQ

Notre contribution a été mise dans une enveloppe qui reconnaissant la

persévérance et l'excellence dans les arts et culture. Chaque prix était de 80 \$, pour le premier cycle

29 mai : Rencontre avec des élus de Moffet.

Visite de nos sites d'intérêts et de nos réalisations.

1^{er} juin : Rencontre avec Martin Lecompte et Josée Germain.

7.2 Rapport de l'employée de soutien au développement

Quelques questions sont posées à Josée concernant la Fête des voisins, qui s'est déroulée le samedi 6 juin. Les membres du conseil souhaitent savoir si la participation citoyenne était au rendez-vous et si l'activité en valait la peine.

Josée confirme que les résultats ont été mitigés. Les ventes n'ont pas été particulièrement élevées, mais plusieurs jeunes familles étaient présentes pour profiter des jeux gonflables.

La date retenue pour l'activité a également été remise en question, compte tenu du nombre d'événements similaires organisés dans les municipalités avoisinantes, ainsi que du Festival agricole de Guigues qui se tenait au même moment.

7.3 Rapport des travaux publics

Travaux publics – Questions des membres du conseil

Quelques questions sont posées à Shawn concernant la collecte des encombrants. Les membres du conseil souhaitent savoir si l'activité s'est bien déroulée et si la quantité d'encombrants était plus faible, plus élevée ou comparable aux années précédentes. Shawn confirme que tout s'est bien passé et qu'il y avait moins de déchets que les autres années. Il mentionne toutefois qu'un citoyen se dépêchait à ramasser certains objets avant le passage de l'équipe.

Des questions sont également soulevées concernant l'avancement des travaux sur la toiture de la *Pump House*. Ceux-ci sont maintenant complétés. La majorité des débris ont été retirés par le contracteur, ne laissant qu'un léger travail de nettoyage à effectuer.

La tour de télécommunication qui s'était effondrée a été récupérée. Les membres du conseil souhaitent savoir si elle a été coupée ou déboulonnée, et ce qu'il adviendra du métal. Shawn confirme qu'elle a été entièrement retirée du sentier, qu'elle a été déboulonnée et que le métal est actuellement entreposé au garage municipal. Il sera transporté sous peu à New Liskeard chez le ferrailleur.

Les membres du conseil avisent ensuite Shawn que des arbres morts près de la terrasse devront être coupés prochainement, que les lumières de la terrasse devraient être allumées et que certains modules de jeux doivent être installés par les travaux publics. Shawn indique que ces tâches seront ajoutées à leur horaire.

Shawn informe le conseil qu'il est toujours en attente de la disponibilité du contracteur pour procéder au démantèlement de la dame de castor située sur le chemin de Belle-Vallée. Il mentionne aussi que l'abat-poussière sera épandu mercredi ou jeudi, et que des travaux de nivellement et de rehaussement ont été effectués en prévision de l'arrosage.

Enfin, Shawn avise qu'il prendra une journée de congé vendredi prochain.

7.4 Rapport de la directrice générale

Josée Germain, employée de soutien à l'administration et au développement fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Josée Germain, adjointe administrative et soutien au développement, informe le conseil que la majorité des déficiences identifiées au centre communautaire ont été corrigées. Toutefois, lors de la visite des professionnels responsables du dossier, le jeudi 28 mai, certaines corrections apportées dans le local d'entretien ont soulevé des insatisfactions.

Plus précisément:

- À la suite d'un problème de condensation sur le tuyau d'eau chaude, l'isolation a été complètement retirée pour permettre les travaux, mais elle n'a pas été remise en place par la suite.
- Un fil d'alimentation électrique destiné au pare-feu semble avoir été sectionné et pend du plafond. Selon l'ingénieure en bâtiment, cela pourrait empêcher le système de coupure d'air de fonctionner correctement en cas d'incendie.

Les concepteurs seront questionnés afin de comprendre pourquoi ces travaux sont restés dans cet état.

Par ailleurs, le problème concernant l'unité de ventilation demeure non résolu à ce jour. Le suivi se poursuit.

La table à langer a été installée dans la salle de bain des hommes.

Enfin, Josée précise qu'à la suite des recommandations du conseil et de Lise Dénoimé (actuellement en congé), le dossier des déficiences reste ouvert. L'émission du certificat de remise du bâtiment sans réserve ainsi que le paiement final sont donc suspendus jusqu'à la résolution complète des points en suspens.

7.4.2 Suivi - Château Darveau

Josée Germain, employée de soutien à l'administration et au développement, informe les membres du conseil que le Airbnb a été loué 20 jours sur 31 en mai, ce qui représente un taux d'occupation de 65% pour le mois.

Concernant la qualité de l'eau, l'adoucisseur récemment installé semble avoir corrigé une partie du problème. Toutefois, une odeur désagréable persiste, ce qui demeure un irritant pour les voyageurs. Yves Bourassa a procédé au retrait d'une tige dans le réservoir d'eau chaude, suspectée d'être à l'origine de cette odeur. Un suivi sera effectué.

Le café-rencontre reste ouvert au public trois jours par semaine, de 9h à 11h30. Une réservation de 23 personnes a eu lieu le 20 mai dernier; les bénévoles présentes ont géré l'activité avec efficacité.

Les soirées de jeux, qui ont pris fin pour la période estivale le 21 mai, ont connu un grand succès. Elles reprendront à l'automne prochain.

Bonnes nouvelles:

Ayant été accepté pour des subventions salariales avec Emploi Été Canada, les heures d'ouverture du café seront bonifiées pour la période estivale. 8h à 13h du mardi au samedi.

Le second poste n'a malheureusement pas été pourvu.

Le Château a été approuvé pour son projet « Du passé au présent, Nédélec se relève » déposer en janvier 2026 auprès du Fonds Région et ruralité volet commerce de proximité.

Les membres du comité ont dû procéder à l'achat d'un nouveau fourneau, celui actuellement en place ne permettant plus une cuisson adéquate et laissant l'intérieur des viennoiseries non cuit.

7.4.3 Suivi - Fête des voisins - 2026

Ce point avait déjà été abordé dans le cadre des questions soulevées au volet 7.3, soit le rapport de l'employée de soutien et au développement.

7.4.4 Suivi - Reconnaissance des bénévoles

Josée Germain, employée de soutien à l'administration et au développement, informe le conseil que l'organisation du projet « 5 à 7 Reconnaissances aux Bénévoles » est complétée.

La plaque hommage a été commandée, mais il y a actuellement une incertitude sur la date de livraison.

Les certificats pour les jeunes bénévoles sont imprimés.

Tous les achats nécessaires sont effectués. Plus de 50 personnes ont déjà confirmé leur présence à l'événement.

7.4.5 Suivi - Stabilisation du talus sur le chemin des Pins

Josée Germain, employée de soutien à l'administration et au développement, informe le conseil que les travaux ont été effectués comme convenu par l'entreprise Transport Beaulé, sous la supervision de monsieur Yann Gunther de la firme d'ingénierie Norinfra.

7.4.6 Suivi - Mini-Golf

Josée Germain, employée de soutien à l'administration et au développement, informe le conseil que des travaux ont repris afin de terminer le projet de mini-golf.

Rapport des Élus

Il est mentionné qu'aucun rapport n'est à déposer à ce moment-ci.

8128-06-26

8.1 Nomination - poste de directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT l'absence pour maladie de la directrice générale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut déléguer temporairement les pouvoirs de la directrice générale à la directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT que Mme Josée Germain appuie déjà l'administration générale à titre de soutien à l'administration et au développement depuis plusieurs années et qu'elle connaît bien les rouages de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE Mme Josée Germain soit nommée directrice générale par intérim pour la durée de l'absence de la directrice générale;

QUE tous les pouvoirs, responsabilités et attributions de la directrice générale soient confiés à la directrice générale par intérim pendant cette période;

QUE la situation soit réévaluée par le conseil municipal tous les mois ou dès le retour de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8129-06-26

8.2 Autorisation de signature des chèques municipaux

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations financières de la municipalité de Nédélec;

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale, remplacée temporairement par la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la politique bancaire de la municipalité exige la signature de deux signataires autorisés pour l'émission des chèques;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'assurer la conformité et la sécurité des transactions financières;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de nommer Mme Josée Germain directrice générale par intérim comme signataire autorisée;

IL EST PROPOSÉ par Guylaine Racine, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE la directrice générale par intérim, Mme Josée Germain, soit autorisée à signer les chèques municipaux en remplacement de la directrice générale durant son absence;

QUE la présente résolution soit transmise à l'institution financière de la municipalité pour mise à jour des pouvoirs de signature;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale de la municipalité de Nédélec pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la nomination d'une directrice générale intérimaire pour assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement, de soutien et de conseils spécialisés pour l'administration générale et le conseil municipal durant cette période;

CONSIDÉRANT que le recours à un consultant spécialisé en gestion municipale permettra d'assurer la bonne gouvernance, la conformité et l'efficacité de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que le consultant M. Martin Lecompte a déposé une offre de services auprès de l'administration générale le 1^{er} juin 2026 et que cette offre inclus un taux horaire de 130 \$ de l'heure, plus les taxes applicables :

CONSIDÉRANT que le consultant M. Martin Lecompte oeuvre dans le domaine municipal Témiscamien depuis 2013, qu'il connaît bien la réalité de nos milieux de vie et qu'il a soutenu et accompagné plusieurs municipalités depuis;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE la municipalité de Nédélec procède à l'acquisition des services professionnels de M. Martin Lecompte consultant spécialisé en gestion municipale, pour accompagner et soutenir l'administration générale, la directrice générale intérimaire et le conseil municipal durant l'absence de la directrice générale selon le tarif horaire de 130 \$ de l'heure plus les taxes applicables;

QUE le mandat du consultant inclue?: l'accompagnement stratégique, le soutien administratif, la collaboration avec la DG intérimaire et le conseil, ainsi que toute autre tâche jugée pertinente par l'administration générale et/ou le conseil municipal;

QUE la directrice générale intérimaire soit autorisée à signer tout document requis pour la mise en œuvre de ce mandat;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget de fonctionnement de la municipalité,

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) propose la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité civile;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nédélec souhaite bénéficier des services prévus à cette entente, tout en conservant ses compétences, pouvoirs et responsabilités en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté aux membres du conseil et que ceux-ci en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adhérer à cette entente et d'autoriser la signature des documents requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

1. D'adopter l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité civile telle que présentée par la MRCT;
2. D'autoriser la mairesse, Madame Lyne Ash, et la directrice générale intérimaire, Madame Josée Germain à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nédélec, l'entente intermunicipale ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution;
3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRCT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8132-06-26

8.5 Formation - Rôle des personnes désignées en matière de harcèlement

ATTENDU QUE la formation intitulée « Rôle des personnes désignées en matière de harcèlement » est offerte le 16 juin prochain;

ATTENDU QUE cette formation vise à outiller les personnes désignées afin de recevoir adéquatement un signalement, documenter la situation et orienter au besoin;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la formation continue pour assurer la conformité et la saine gestion des obligations en matière de harcèlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'autoriser Madame Josée Germain, adjointe administrative, à participer à la formation « Rôle des personnes désignées en matière de harcèlement » qui aura lieu le 16 juin prochain;
2. D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 195\$ plus taxes, ainsi que toute dépense afférente jugée nécessaire;
3. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8133-06-26

8.6 Embauche - Étudiant Emploi été Canada 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec a obtenu une subvention salariale dans le cadre du programme Emploi été Canada pour l'embauche de

personnel saisonnier ;

CONSIDÉRANT que 7 candidatures ont été reçues, dont 2 ont été retirées à la suite de l'embauche des candidats par un autre employeur, et qu'un candidat n'a pas donné suite aux appels téléphoniques;

CONSIDÉRANT que 4 candidats ont été interviewés par Josée Germain (adjointe administrative), Shawn Robillard (inspecteur municipal) et Yves Bourassa (conseiller), et que leur appréciation commune recommande l'embauche de deux candidats ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embaucher Jura Krizmancic au poste de préposé au mini-golf et Landon Breault au poste d'entretien de terrain ;

CONSIDÉRANT que les deux postes sont d'une durée de 8 semaines, à raison d'un minimum de 32 heures par semaine, au taux horaire de 17,25 \$;

CONSIDÉRANT que Landon Breault débutera à la fin des classes, soit le 29 juin prochain, et que Jura Krizmancic commencera dès lundi le 15 juin aux travaux publics jusqu'à l'arrivée en poste de Landon Breault pour être transféré comme préposé au mini-golf dès son ouverture ;

IL EST PROPOSÉ PAR Donat Legrand et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'autoriser l'embauche de Jura Krizmancic au poste de préposé au mini-golf et de Landon Breault au poste d'entretien de terrain, selon les modalités décrites ci-dessus ;
2. Que les conditions d'emploi soient conformes à la subvention Emploi été Canada ;
3. Que la direction générale procède aux démarches administratives nécessaires.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8134-06-26

8.7 Formation - Volet 4 du PEP

Objet : Autorisation de participation à la formation – Volet 4 du PEP

CONSIDÉRANT l'importance de la préservation et de la valorisation du patrimoine bâti au Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour la formation « Volet 4 du PEP » qui se tiendra le jeudi 18 juin 2026 dans la grande salle de la MRCT, animée par Marie-José Deshênes, architecte spécialiste en patrimoine ;

CONSIDÉRANT que cette formation vise à outiller les élus, directions générales et propriétaires de bâtiments patrimoniaux sur les aspects techniques et réglementaires des travaux admissibles dans le cadre des volets 4.1 et 4.2 du PEP ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec en partenariat avec le Comité de Valorisation et de Développement de Nédélec ont déposé et ont été acceptés pour le PEP ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'autoriser la participation de Josée Germain, de la direction générale et membre du comité de Valorisation et de développement à la

formation « Volet 4 du PEP » le 18 juin 2026.

2. D'autoriser l'inscription des personnes concernées, sous réserve des places disponibles.

3. D'assumer les frais d'inscription, le cas échéant, conformément aux politiques en vigueur.

4. De mandater la direction générale d'assurer le suivi administratif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.8 Programmation de la TECQ 2024-2028

Le point 8.8 est reporté à une séance ultérieure afin de permettre à monsieur Martin Lecompte, consultant, et à madame Josée Germain, directrice générale intérimaire, d'étudier le dossier et de le présenter au conseil de façon appropriée, afin de permettre aux membres du conseil de prendre une décision éclairée.

8.9 Entourage - Système de location de salle

Le point 8.9 est reporté à une séance ultérieure, madame Josée Germain, directrice générale intérimaire, ayant initialement cru que ce point avait déjà été discuté en conseil. Les membres du conseil ayant confirmé le contraire, madame Germain prendra les informations supplémentaires nécessaires et représentera le dossier lors de la prochaine séance, afin de fournir tous les éléments requis pour guider la prise de décision du conseil.

8135-06-26

8.10 Renouvellement - Forfait Entourage

CONSIDÉRANT que le forfait Entourage, offert par Numérique.ca, inclut la licence d'utilisation du site Web municipal et de son CMS, l'hébergement (5 Go), un certificat SSL, le nom de domaine et l'abonnement à l'envoi d'infolettres;

CONSIDÉRANT que ce forfait est essentiel au maintien et à la sécurité des services numériques de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le coût annuel du forfait Entourage est de 1950\$;

CONSIDÉRANT que le forfait actuel arrive à échéance le 1er août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'autoriser le renouvellement du forfait Entourage auprès de Numérique.ca pour une période de 12 mois, au coût de 1950\$;
2. Que la direction générale procède aux démarches administratives nécessaires pour assurer la continuité du service;
3. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8136-06-26

12.1 Soumission - RM Entreprises

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec a reçu une soumission de RM Entreprises, datée du 7 mai 2026, pour l'épandage de 44280 litres de calcium liquide 35% sur les chemins ruraux et la rue du Collège;

CONSIDÉRANT que la soumission inclut le transport et l'épandage, pour un montant total de 23778,36\$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT que l'épandage sera effectué sous la supervision de l'inspecteur municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'accepter la soumission de RM Entreprises pour l'épandage de 44280 litres de calcium liquide 35% sur les 21km de chemins ruraux et la rue du Collège, au montant de 23778,36\$ (taxes en sus);
2. Que les travaux soient réalisés sous la supervision de l'inspecteur municipal;
3. Que la direction générale procède aux démarches administratives nécessaires pour la réalisation des travaux et l'imputation de la dépense au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13.1 Arrêt Nuitée VR

Le point 13.1 est reporté à une séance ultérieure afin de permettre à madame Josée Germain, directrice générale intérimaire, de réunir les informations nécessaires qui aideront le conseil à prendre une décision éclairée.

8137-06-26

14.1 Le Reflet - Publicité Cahier estival 2026

CONSIDÉRANT que le Cahier régional «Quoi faire cet été?» 2026 constitue un outil de promotion stratégique pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec souhaite assurer sa visibilité auprès des citoyens et des visiteurs durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que les conseillers ont accepté la participation au Cahier estival, format 1/4R, au coût de 200\$ (taxes en sus);

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'autoriser la participation de la municipalité de Nédélec au Cahier estival 2026 (Le Reflet), format 1/4R, au coût de 200\$ (taxes en sus);
2. Que la direction générale procède aux démarches administratives nécessaires pour la réservation de l'espace publicitaire;
3. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14.2 Demande - Sécurité à l'espace Multisport - Mini-Golf

Après analyse de la demande visant la sécurisation du fossé à l'entrée de l'espace multisport et du mini-golf, les conseillers ont choisi de ne pas aller de l'avant avec cette intervention. Le fossé étant situé sur une propriété privée, il est impossible d'intervenir directement sur un terrain privé sans consentement et il est difficile d'obliger le citoyen à effectuer des travaux. La municipalité demeure toutefois disponible pour accompagner le propriétaire dans ses démarches, si celui-ci souhaite effectuer des travaux de sécurisation.

14.3 Demande - Espace commémoratif

Après analyse de la demande concernant la possibilité de créer un espace commémoratif à Nédélec pour la plantation d'arbres en mémoire de défunts, il a été confirmé qu'aucun espace de ce genre n'existe actuellement sur le territoire municipal. De plus, la municipalité ne dispose pas des effectifs nécessaires pour gérer ce type d'activité. Il est donc conseillé au citoyen de se référer au comité de la Fabrique de Notre-Dame-du-Nord, responsable du cimetière de Nédélec, qui pourrait possiblement les accompagner dans leur démarche.

8138-06-26

14.4 Demande - Tour de l'Abitibi

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Mélanie Rocher, représentante de l'organisation du Tour de l'Abitibi, visant à obtenir l'autorisation de traverser le territoire de la municipalité de Nédélec lors d'une course prévue en juillet 2026;

CONSIDÉRANT que l'organisation du Tour de l'Abitibi s'engage à assurer, de façon autonome, la présence de bénévoles nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la route et des participants lors de l'événement;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a aucune objection à l'occupation temporaire du territoire pour la tenue de l'événement, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

1. D'autoriser le passage du Tour de l'Abitibi sur le territoire de la municipalité de Nédélec à la date prévue en juillet 2026, selon le parcours soumis par l'organisation;
2. De préciser que l'organisation demeure responsable de la sécurité routière et de la gestion des bénévoles nécessaires à cet effet;
3. D'informer l'organisation que toute modification au parcours ou à la logistique devra être communiquée à la municipalité dans les meilleurs délais;
4. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Rocher et à l'organisation du Tour de l'Abitibi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14.5 Projet - Règlement - Régie du bâtiment du Québec

Après analyse de la demande concernant l'appui à la démarche visant à recommander l'adoption de normes de construction moins contraignantes par

la Régie du bâtiment du Québec, le conseil municipal a unanimement décidé de ne pas donner suite à cette demande. Les membres du conseil estiment que la municipalité ne souhaite pas s’engager dans une telle démarche à ce moment-ci, considérant les enjeux de conformité, de sécurité et de gestion des responsabilités municipales.

8139-06-26

14.6 Panneau Stationnement personne à mobilité réduite

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec a récemment construit un bâtiment municipal pouvant accueillir jusqu’à 150 personnes;

CONSIDÉRANT l’importance d’assurer l’accessibilité universelle et de respecter les normes en vigueur pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT qu’aucun emplacement réservé pour personnes à mobilité réduite n’est actuellement identifié sur le site du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT la nécessité d’installer une signalisation adéquate afin de faciliter l’accès et la sécurité des personnes à mobilité réduite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

1. D’autoriser l’achat et l’installation de panneaux de signalisation pour personnes à mobilité réduite sur le site du nouveau bâtiment municipal.
2. De mandater la direction générale pour procéder à l’acquisition des panneaux requis et à leur installation dans les meilleurs délais.
3. D’imputer la dépense au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

8140-06-26

15.1 Bureau de poste - (Ajout)

CONSIDÉRANT la demande de madame Armande Descoteaux, maître de poste, visant à ajouter des cases postales afin de répondre aux nouvelles normes d’organisation de la distribution du courrier;

CONSIDÉRANT que l’espace actuellement disponible au bureau de poste ne permet pas d’ajouter de nouveaux casiers sans modifications;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Aylwin est disponible pour effectuer les travaux nécessaires, lesquels n’impliquent pas de changements structurels majeurs;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à environ 500\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Luc Bernèche et résolu avec majorité par les conseillers présents

1. D’autoriser la réalisation des travaux nécessaires pour permettre l’ajout de cases postales au bureau de poste de Nédélec, selon l’estimation fournie;
2. De mandater monsieur Michel Aylwin pour la réalisation des travaux, sous la supervision de la direction générale;

3. D'imputer la dépense au poste budgétaire approprié;
4. D'inscrire au procès-verbal que la résolution a été adoptée avec la dissidence d'Yves Bourassa, conseiller.

RÉSOLU AVEC MAJORITÉ

15.2 Entretien paysager (fleurissement des plates bandes) (ajout)

Le conseil municipal est à la recherche d'une personne intéressée à s'occuper de la plantation de fleurs et de l'amélioration des plates-bandes municipales. Toute personne intéressée à contribuer à l'embellissement des espaces publics est invitée à communiquer avec le bureau municipal pour obtenir plus d'informations.

15.3 Affiche publicitaire (ajout)

Le conseil municipal demande à Josée Germain, directrice générale par intérim de demander des soumissions pour l'ajout de nouveaux panneaux publicitaires visant à promouvoir le café-rencontre et le logement locatif de type RBNB au Château Darveau. Le conseil désire également obtenir des propositions pour le remplacement des affiches qui ont été endommagées lors des récents vents violents.

16.1 Rapport d'activité d'avril 2026 - RISIT

Le conseil prend connaissance du rapport d'activité d'avril 2026 transmis par le RISIT. Il s'agit d'un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n'est requise à ce stade.

16.2 Prix D'excellence 2025 du Réseau Biblio ATNQ

Le conseil prend connaissance du communiqué « Biblio Excellence » transmis par le réseau Biblio ATNQ. Il s'agit d'un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n'est requise à ce stade.

16.3 Rapport annuel TACT 2025

Le conseil prend connaissance du rapport annuel TACT 2025 transmis par le TACT. Il s'agit d'un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n'est requise à ce stade.

16.4 Table de Concertation pour personne Âgées du Témiscamingue - Communiqué de presse

Le conseil prend connaissance du communiqué de presse transmis par la Table de Concertation pour personne Âgées du Témiscamingue. Il s'agit d'un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n'est requise à ce stade.

17.1 Prochaine séance ordinaire le 8 juin 2026

Rappel, L'assemblée générale de la MRC se tiendra au centre communautaire de Nédélec le 17 juin prochain à 20h00; la population est invitée à y participer.

18.1 Période de questions

Aucune question du public à ce moment-ci.

8141-06-26

19.1 Levée de la séance

La levée de la séance à 21h16 et est proposée par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Josée Germain, directrice générale par intérim

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.